



ERDF touche pas à mon compteur

ERDF doit **respecter les termes du contrat*** de ses clients, c'est-à-dire fournir de l'électricité en une fréquence 50 Hz et non pas avec une fréquence additive radiative en KHz !

* conformité de la marchandise vendue soit de l'énergie électrique sans RF explicitement définie et garantie par le contrat.



GRATUIT : POSTERS, TRACTS
AUTOCOLLANTS, DVD, ETC ...



DOSSIER TOUT SUR LE LINKY
INFORMATIONS REPORTAGES



MODÈLE LETTRE DE REFUS
OPPOSABLE À ENVOYER À ERDF

